

DEPARTEMENT DU NORD

Arrondissement de Cambrai
Canton de Carnières



Commune de Villers-en-Cauchies

13, rue de Cambrai

Tél : 03 27 37 12 06

Fax : 03 27 37 08 58

Courriel : mairievillerscauchies@wanadoo.fr

ARRETE MUNICIPAL

Changement du régime de priorité dans les rues de Saulzoir et de Cambrai dans le sens Saulzoir vers Cambrai.

Le Maire de Villers-en-Cauchies,

Vu la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des collectivités locales, complétée et modifiée par la loi n° 82-623 du 22 juillet 1982;

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le code de la route et notamment les articles R 110-1, R 110-2, R411-5, R 411-8, R 411-25, R 415-6 et R 415-9;

Vu l'instruction interministérielle sur la signalisation routière – livre 1- 3ème partie – Intersections et régime de priorité – approuvée par l'arrêté interministériel du 26 juillet 1974 modifié par l'arrêté du 6 novembre 1992,

ARRETE

Article 1 :

A compter du lundi 8 septembre 2008, le régime de priorité des rues de Saulzoir et de Cambrai, uniquement dans le sens de circulation Saulzoir vers Cambrai, est modifié en priorité à droite, avec suppression des stops existants.

Les carrefours concernés en venant de Saulzoir sont:

- Carrefour de la rue de Saulzoir avec la rue Joliot-Curie.
- Carrefour de la rue de Saulzoir et la rue Lafayette.
- Carrefour de la rue de Cambrai et la rue de la République.
- Carrefour de la rue de Cambrai et de la rue Pasteur.

Article 2 :

La signalisation verticale et horizontale des carrefours concernés sera adaptée : suppression des panneaux AB4 et AB5, effacement des bandes de stops.

Article 3 :

Des panneaux d'information aux usagers seront implantés rue de saulzoir et rue de Cambrai pour une durée minimum de 1 mois.

Article 4 :

Une ampliation du présent arrêté sera adressée à :

- M. le Sous-préfet de Cambrai.
- M. le Responsable de l'unité territoriale de Cambrai.
- M. le Responsable de la subdivision départementale de Cambrai
- Monsieur le Commandant de gendarmerie d'Avesnes les Aubert



Fait à Villers-en-Cauchies, le vingt et un aout 2008
Le Maire, Pascal DUEZ